



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2022/22-0702

**CFVU DU 07 JUILLET 2022**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD DE DIPLÔME DELOCALISÉ RELATIF AU MASTER HUMANITÉS NUMÉRIQUES ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ IBN ZOHR – AGADIR.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 07 juillet 2022 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) L'ACCORD DE DIPLÔME DELOCALISÉ RELATIF AU MASTER HUMANITÉS NUMÉRIQUES ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ IBN ZOHR – AGADIR.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 08/07/2022.*

Nombre de membres présents	<b>17</b>
Nombre de membres représentés	<b>8</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>25</b>
Nombre de votes pour	<b>25</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

**Signé**

Lionel LARRÉ.